



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

### DELIBERATION

N° 34/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

### OBJET :

Collaboration bénévole de  
citoyens à une mission de  
service public

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** expose :

- Que dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.
- Que les besoins de la Mairie justifient le recours à des collaborateurs occasionnels.
- Que la caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles.

**Monsieur le Maire** propose à l'assemblée de l'autoriser à signer, pour chaque collaborateur bénévole à une mission de service public, une lettre de mission spécifique contresignée par le collaborateur bénévole.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À L'unanimité,

**ACCEPTÉ** que la Commune ait recours à des collaborateurs bénévoles à une mission de service public dans le cadre fixé par la loi

**AUTORISE Monsieur le Maire** à désigner les collaborateurs occasionnels et à signer leurs lettres de missions

**ACCEPTÉ** que ces collaborateurs puissent être couverts par l'assurance de la Commune pour des événements survenant dans le cadre de ces missions de service public.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



Le Maire

Sebastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN